

CONDITIONS D'IMMATRICULATION A L'AMBASSADE

CONSTITUTION DU DOSSIER

1° Une demande (manuscrite) adressée à S.E.M l'Ambassadeur et munie d'un timbre fiscal de 200FCA .

2° Formulaire de demande d'immatriculation rempli et signé à renvoyer à l'Ambassade.

3° Fournir les documents suivants :

- L'original du passeport burkinabé ou la carte d'identité burkinabé
- L'extrait de naissance ou le certificat de nationalité burkinabé
- L'extrait de mariage si possible

4° Joindre une enveloppe timbrée à 3, 50 EUR mentionnant votre nom et adresse pour le renvoi en recommandé de vos documents.

Hors de la RFA, bien vouloir payer les frais de retour en recommandé suivant le tarif en cours dans le pays de résidence.

N. B – cette prestation est gratuite.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'obtenir le timbre fiscal, bien vouloir envoyer 0,31 EUR.
